



## Aides de la région Normandie à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Les bénéficiaires (y compris conditions portant sur leur éligibilité : RFR/part, etc.)	Véhicules bénéficiaires (catégorie, énergie, neuf et/ou occasion), type d'opération éligible (achat et/ou location longue durée), nécessité de mise au rebut d'un véhicule existant (le cas échéant, respectant quelles conditions), montant maximal de l'aide, critères d'éligibilité	Liens
Région Normandie	<p>Les collectivités ou leurs groupements ;            Les Etablissements Publics Administratifs des collectivités (SDIS, CCAS, ...);            Les entreprises : Micro Entreprise, TPE, PME, ETI et Grands groupes ;            Les associations à vocations économique, culturelle, sportive ou environnementale ;            Les établissements privés de recherche ou établissements d'enseignement supérieur ;            Les syndicats professionnels à vocation économique ;</p>	<p>Aide à l'acquisition ou location longue durée, avec ou sans option d'achat, de véhicules à motorisation hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de type utilitaire et véhicules de catégorie N1 au sens de l'article R311-1 du Code de la Route (camionnette, fourgonnette, fourgon, châssis-cabine, ...) dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) demeure inférieur ou égal à 3,5 tonnes,               <ul style="list-style-type: none"> <li>• strictement neufs et jamais immatriculés,</li> <li>• répondant à l'un des 2 critères suivants :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- véhicule à prolongateur d'autonomie pour lesquels la source de production électrique est mixte, assurée à la fois par des batteries et une pile à combustible,</li> <li>- véhicule tout hydrogène pour lesquels l'alimentation électrique est exclusivement d'origine hydrogène</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Aide de 25% du montant hors taxe du véhicule, plafonnée à 50 000€ par véhicule et limitée à 5 véhicules par bénéficiaire</p>	
Région Normandie	<p>Les entreprises : Micro Entreprise, TPE, PME ;            Les associations à vocation économique ;            Les syndicats professionnels à vocation économique ;</p>	<p>Acquisition ou location longue durée, avec ou sans option d'achat, de véhicules à motorisation gaz naturel pour véhicules GNV/BioGNV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de type utilitaire et véhicules de catégorie N1 au sens de l'article R311-1 du Code de la Route (camionnette, fourgonnette, fourgon, châssis-cabine, ...) dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) demeure inférieur ou égal à 3,5 tonnes,               <ul style="list-style-type: none"> <li>• strictement neufs et jamais immatriculés.</li> </ul> </li> </ul> <p>Aide de 1500 € forfaitaire par véhicule</p>	<p><a href="https://www.normandie.fr/idee-action-mobilite-durable">https://www.normandie.fr/idee-action-mobilite-durable</a></p>
Région Normandie	<p>Les Communes et leurs groupements</p>	<p>Acquisition d'infrastructures de recharge ouvertes au public pour véhicules à motorisation 100% électrique, gaz naturel pour véhicules, ou hydrogène. Les projets mixtes (multi-énergies) seront privilégiés. Etude sur dossier.</p>	
Département de la Seine-Maritime	<p>particuliers</p>	<p>Aide aux particuliers à l'achat ou à la location auprès d'un professionnel, pour une durée supérieure ou égale à deux ans, d'une voiture particulière, d'un véhicule utilitaire léger, d'un véhicule automoteur spécialisé handicap avec une motorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- électrique, hydrogène de vignette Crit'Air Verte</li> <li>- hybride rechargeable, essence, gaz naturel, GPL, éthanol ou superéthanol, rétrofit GnV de vignette Crit'Air 1</li> </ul> <p>ou d'un 2/3 roues motorisé ou d'un quadricycle avec une motorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- électrique de vignette Crit'Air Verte,</li> <li>- essence de vignette Crit'Air 1.</li> </ul>	<p><a href="https://www.seine-maritime.fr/mon-cadre-de-vie/routes-bacs/subvention-zfe-m.html">https://www.seine-maritime.fr/mon-cadre-de-vie/routes-bacs/subvention-zfe-m.html</a></p>

		<p>Principaux critères d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- acquérir le nouveau véhicule dans les 6 derniers mois au moment du dépôt de la demande,</li><li>- mettre au rebut un véhicule assuré de vignette Crit'Air 3,4,5 ou non classé, dans les trois mois précédents ou les six mois suivant la date de facturation du véhicule acquis ou loué,</li><li>- résider en Seine-Maritime en dehors de la Métropole Rouen Normandie et avoir une activité professionnelle sur l'une des communes de la ZFE,</li><li>- avoir un revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part qui ne doit pas dépasser 21 000 €.</li></ul> <p>Montant de l'aide allant de 2 000 € à 4 000 € selon conditions des ressources.</p> <p>Aide aux particuliers à un rétrofit électrique (ou hydrogène) ou GnV : pas de conditions de ressources et montant de l'aide allant de 500 € à 2 000 € selon le type de véhicule rétrofité (VP/VUL/VASP Handicap ou 2/3 RM ou quadricycle).</p>	
--	--	---	--